

**RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
SUR 6 PROJETS D'ARRÊTÉS LIÉS A LA CAMPAGNE DE CHASSE 2023-2024
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

- Arrêté fixant les prescriptions relatives à l'agrainage pour la campagne cynégétique 2023-2024 dans le département de la Charente-maritime ;
- Arrêté fixant les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs pour la campagne cynégétique 2023-2024 dans le département de la Charente-maritime ;
- Arrêté fixant les minimums et maximums à prélever pour les espèces « grands gibiers », soumises à plan de chasse pour la campagne cynégétique 2023-2024 dans le département de la Charente-Maritime ;
- 2 Arrêtés relatifs aux Plans de Gestion cynégétique Lièvre, Faisan pour la campagne cynégétique 20223-2024 dans le département de la Charente-maritime : Arrêté relatif au plan de gestion cynégétique « Lièvre brun », et Arrêté relatif au plan de gestion cynégétique « Faisan »

La synthèse des observations recueillies lors de la participation du public, qui a eu lieu du 3 mai au 23 mai 2023, fait l'objet, conformément à l'article L. 120-1 du Code de l'Environnement, d'un document exposant les motifs de la décision.

Aucune observation n'a été formulée sur les 6 arrêtés énoncés ci-dessus.

Les projets d'arrêtés mis en consultation auprès du public ont fait l'objet d'avis favorables de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) en date du 18 avril et par voie électronique le 26 avril 2023.

Compte tenu de l'absence d'observation, il n'est pas proposé d'évolution des 6 arrêtés énoncés ci-dessus relatifs à la campagne cynégétique 2023-2024 dans le département de la Charente-Maritime.

Le 31/05/2023

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef du Service Eau, Biodiversité
et Développement Durable
Yann FONTAINE